Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D01_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 15 JANVIER 2024

Date de convocation : 10 janvier 2024
Nombre de conseillers *en exercice :* 19 *Présents : 18 Votants : 19*

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 janvier à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 12 septembre 2021, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

M. REPESSE Mickaël, Mme RICHARD Virginie, Mme BERREE Brigitte, M. PERRINIAUX Didier, M. ROUX Etienne, adjoints,

M. TERTRAIS Yves, Mme THEZE Régine, M. GAUTIER Gérard, Mmes BLONDEAU Sophie, SAMSON Christine, DESMASURES Virginie, WILFART Aurélie, M. COLLET Mathieu, M. DUBREIL Denis, Mme DUGUE Mélanie, M. CHEVILLON Maxime, Mme CHOPIN Agnès, conseillers.

EXCUSÉS : Mme VILLEMAIN Elisabeth.

Madame VILLEMAIN Elisabeth donne pouvoir à M. DUTEIL Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : BERREE Brigitte, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°01/2024

Tarifs communaux 2024

Il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs communaux pour l'année 2024 tels que proposés dans l'annexe jointe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***FIXE*** à compter du 1er janvier 2024 les tarifs communaux tels que proposés dans le tableau ci-annexé

.

Pour extrait conforme, le 15 janvier 2024,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
BERREE Brigitte

MAIRIE DE TALENSAC 35160

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D01_2024-DE

TARIFS COMMUNAUX 2024

Salle Judicael		Tarif 2023	Observations	Tarif 2024	Observations
Talensac	Associations locales ou à caractère humanitaires	gratuit	gratuit pour les réunions, les assemblées générales, vins d'honneur, galettes des rois, expositions, carnaval	gratuit	gratuit pour les réunions, les assemblées générales, vins d'honneur, galettes des rois, expositions, carnaval
	Particuliers	90.00 €	Location classique Journée	93.00 €	
			Location classique Week end	100.00 €	
		gratuit	Pot de l'amitié (obsèques d'un habitant de la commune)	gratuit	Pot de l'amitié (obsèques d'un habitant de la commune)
		90.00 €	Vins d'honneur	93.00 €	Vins d'honneur
Hors Talensac Tous demandeurs		178.00 €	néant	184.00 €	néant

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D01_2024-DE

Salle Polyvalente		Tarif 2023	Observations	Tarif 202	
Talensac	Associations Prix à la journée	Gratuit	néant	Gratuit	
	Particuliers	204.00 €	Tarif journée	211.00 €	Tarif journée
		356.00 €	Tarif weekend (samedi matin ou vendredi soir en vacances scolaires jusqu'au lundi matin 8h)	368.00 €	Tarif weekend (samedi matin ou vendredi soir en vacances scolaires jusqu'au lundi matin 8h)
		153.00 €	Tarif journée : Vins d'honneur / Location par personnel communal / 20 ans	158.00 €	Tarif journée : Vins d'honneur / Location par personnel communal / 20 ans
		254.00 €	Tarif weekend : Location par personnel communal / 20 ans	263.00 €	Tarif weekend : Location par personnel communal / 20 ans
Hors Talensac Particuliers ou entreprise sans droit d'entrée		762.00 €	Tarif weekend (samedi matin ou vendredi soir en vacances scolaires jusqu'au lundi matin 8h)	789.00 €	Tarif weekend (samedi matin ou vendredi soir en vacances scolaires jusqu'au lundi matin 8h)
Location par société privée avec mise en place d'un droit d'entrée		/	/	1 550.00 €	Tarifs pour sociétés qui organisent des soirées à thème avec droit d'entrée
Activités artistiques et/ou sportives organisées à raison d'une séance par semaine en dehors du cadre associatif		508.00 €	néant	526.00 €	néant
Forfait "cuisine"		/	/	30.00 €	Applicable à tous usagers si utilisation de la cuisine. Les associations ne sont pas concernées

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D01_2024-DE

Cautions ***dans le cadre des locations***	Tarif 2023	Tarif 2024
Bâches	225.00 €	225.00 €
Salle polyvalente	1 100.00 €	1 100.00 €
Salle judicael	350.00 €	350.00 €
Sono (associations)	1 000.00 €	1 000.00 €
moins de 10 tables (avec ou sans bancs	90.00 €	90.00 €
plus de 10 tables (avec ou sans bancs)	170.00 €	170.00 €
bancs seuls	90.00 €	90.00 €
Ménage (à encaisser en cas de ménage non réalisé)	250.00 €	250.00 €

Habituellement pas d'augmentation des cautions

Matériel	Tarif 2023	Tarif 2024
Prêt de tables et bancs (habitants et associations de Talensac)	Gratuit	Gratuit

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D01_2024-DE

Vaisselle - Tarif en cas de casse ou de non restitution	MODELE	Tarif 2023	Tarif 2024
Assiette plate	OSLO diam 24,5	2.83	2.93
Assiette plate	OSLO diam 22	2.51	2.60
Assiette plate	OSLO diam 19	2.16	2.24
Assiette creuse	OSLO diam 22	2.44	2.53
Verre Empilable	NORVEGE 16 cl	0.39	0.40
Verre ballon		0.76	0.79
Tasse à café	OSLO 9 cl	1.74	1.80
Soucoupe à café	OSLO	1.12	1.16
Fourchette		0.26	0.27
Couteau		0.54	0.56
Petite cuillère		0.12	0.12
Grande cuillère		0.26	0.27
Cuillère de servide		2.28	2.36
Petites louches	diam. 10	7.49	7.75
Carafe en verre	1 l	1.96	2.03
Pichet alu	1,5 l	14.53	15.04
Pichet inox	1 l	17.12	17.72
Plat inox ovale	46 X 30	8.64	8.94
Soupière inox	diam 24	14.1	14.59
Légumière inox	diam 22	5.23	5.41
Casier lave-vaisselle	pour couverts en vrac	24.61	25.47
Casier lave-vaisselle	pour assiettes	24.61	25.47
Godet à couverts		4.21	4.36
Petits écumoirs	diam. 14	9.94	10.29
Pinces Jumbo	long. 25	3.18	3.29
Bol inox	diam. 12	4.63	4.79
Corbeille pain inox ovale		5.71	5.91
Salière et poivrière	Ménagère Élégance	6.5	6.73
Ecumoir sur pieds	diam. 50	62.21	64.39
Ecumoir sans pieds	diam. 40	62.21	64.39

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D01_2024-DE

Plat rectangulaire à poignées	40 X 32	45	46.58
Faitout	diam. 40 - haut. 22	135.99	140.75
Marmite	diam. 45 - haut. 40	147.56	152.72
Plaque à rotir à anses	long.60	64.53	66.79
Plateau cuisson alu	longueur 60	24.1	24.94
Chariot de service inox	1100X700 - 3 plateaux	354.47	366.88
Louche inox	diam. 12	8.62	8.92
Louche alu	diam. 18	27.79	28.76
Percolateur	80 tasses	318.29	329.43
Ramasse couverts		7.9	8.18
Couvercle ramasse couverts		6.85	7.09

Participation pour pose de buses	Tarif 2023	Tarif 2024
Busage supérieur à 7,20 ml	26 € par ml supplémentaire	40 € par ml supplémentaire
Création de regards Eaux pluviales	26 € par regard créé	30 € par regard créé

Barrières	Tarif 2023	Tarif 2024
Particuliers et associations hors Talensac	1.50 € par barrière	2,00 € par barrière
Associations locales et communes environnantes	Gratuit	Gratuit

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D01_2024-DE

Reprographie	Tarif 2023	Tarif 2024
A4 - Photocopies noir et blanc pour particulier	0.27 €	0.30 €
A4 - Photocopies couleur pour particulier	0.44 €	0.45 €
A4 - Photocopies noir et blanc pour associations	0.08 €	0.10 €
A4 - Photocopies couleur pour associations	0.20 €	0.20 €
A4 - Majoration pour photocopie sur papier couleur	0.02 €	0.05 €
A3 - Photocopies noir et blanc pour particulier	0.55 €	0.60 €
A3 - Photocopies couleur pour particulier	0.88 €	0.90 €
A3 - Photocopies noir et blanc pour associations	0.16 €	0.20 €

Reprographie	Tarif 2023	Tarif 2024
A3 - Photocopies couleur pour associations	0.40 €	0.45 €
A3 - Majoration pour photocopie sur papier couleur	0.04 €	0.05 €

Pour les photocopies recto-verso, le double du prix d'une copie sera facturé (fonction du type de copie)

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D01_2024-DE

Cimetière	Tarif 2023		Tarif 2024
Cavurnes :		Cavurnes :	
Concession pour 15 ans	46.00 €	pour 15 ans	50.00 €
Concession pour 30 ans	67.00 €	pour 30 ans	70.00 €
Concession pour 50 ans	112.00 €	pour 50 ans	120.00 €
Concession cimetière :	**Prix au m²**	**Concession cimetière :**	**Prix au m²**
Concession pour 15 ans	38.00 €	pour 15 ans	40.00 €
Concession pour 30 ans	65.00 €	pour 30 ans	70.00 €
Concession pour 50 ans	97.00 €	pour 50 ans	100.00 €
Caveau d'occasion *sous condition de ressources*	Plafond à ne pas dépasser (ligne 25 de l'avis fiscal = revenu fiscal de référence) : - personne seule : 10 000 € - personne en couple : 20 000 €		300 € par place

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D01_2024-DE

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D02_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 15 JANVIER 2024

Date de convocation : 10 janvier 2024
Nombre de conseillers *en exercice :* 19 *Présents : 18 Votants : 19*

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 janvier à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 12 septembre 2021, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

M. REPESSE Mickaël, Mme RICHARD Virginie, Mme BERREE Brigitte, M. PERRINIAUX Didier, M. ROUX Etienne, adjoints,

M. TERTRAIS Yves, Mme THEZE Régine, M. GAUTIER Gérard, Mmes BLONDEAU Sophie, SAMSON Christine, DESMASURES Virginie, WILFART Aurélie, M. COLLET Mathieu, M. DUBREIL Denis, Mme DUGUE Mélanie, M. CHEVILLON Maxime, Mme CHOPIN Agnès, conseillers.

EXCUSÉS : Mme VILLEMAIN Elisabeth.

Madame VILLEMAIN Elisabeth donne pouvoir à M. DUTEIL Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : BERREE Brigitte, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°02/2024

Sollicitation de subvention au titre des amendes de police

L'assemblée est informée de la possibilité de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de polices notamment pour les aménagements de sécurité. Peuvent être subventionnés les aires d'arrêts de bus sur tous types de voies en agglomération, sur voies communales et routes départementales hors agglomération.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre des amendes de police afin de constituer une aire d'arrêt de bus de type mini-quai au lieu-dit « guillermoux ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***SOLLICITE*** une subvention au titre des amendes de police afin de constituer une aire d'arrêt de bus de type mini-quai au lieu-dit « guillermoux »

Pour extrait conforme, le 15 janvier 2024,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
BERREE Brigitte

MAIRIE DE TALENSAC 35160

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D03_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 15 JANVIER 2024

Date de convocation : 10 janvier 2024
Nombre de conseillers *en exercice :* 19 *Présents : 18 Votants : 19*

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 janvier à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 12 septembre 2021, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

M. REPESSE Mickaël, Mme RICHARD Virginie, Mme BERREE Brigitte, M. PERRINIAUX Didier, M. ROUX Etienne, adjoints,

M. TERTRAIS Yves, Mme THEZE Régine, M. GAUTIER Gérard, Mmes BLONDEAU Sophie, SAMSON Christine, DESMASURES Virginie, WILFART Aurélie, M. COLLET Mathieu, M. DUBREIL Denis, Mme DUGUE Mélanie, M. CHEVILLON Maxime, Mme CHOPIN Agnès, conseillers.

EXCUSÉS : Mme VILLEMAIN Elisabeth.

Madame VILLEMAIN Elisabeth donne pouvoir à M. DUTEIL Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : BERREE Brigitte, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°03/2024

Budget participatif départemental – Projet de pump track – Attribution des lots

Vu le budget participatif départemental
Vu les projets retenus
Vu la délibération n° 43/2023 du 2 mai 2023 acceptant la maitrise d'ouvrage pour les projets retenus au budget participatif du Département

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour mener à bien le projet de pump track, celui-ci a fait l'objet d'un découpage en deux lots.

Le lot n°1 concerne le défrichage du terrain
Le lot n°2 concerne la conception et la réalisation du pump track

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D03_2024-DE

Après consultation de plusieurs entreprises, analyse des offres et avis favorable de la commission « cadre de vie », il est proposé de retenir pour chaque lot les offres ci-dessous et d'autoriser le Maire à signer les offres correspondantes

N°	Désignation des lots	Entreprise	OFFRE (montant en € HT)
1	Défrichage du terrain	SAS COHAN TP	1 500
2	Conception et réalisation du pump track	PTRACKS	61 250
	Total de l'opération HT		62 750

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***ATTRIBUE*** les lots aux entreprises comme présenté dans le tableau ci-dessus.
- ***AUTORISE*** le Maire à signer les offres correspondantes

Pour extrait conforme, le 15 janvier 2024,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
BERREE Brigitte

MAIRIE DE TALENSAC
35160

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au

Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 035-213503311-20240115-D03_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 15 JANVIER 2024

Date de convocation : 10 janvier 2024
Nombre de conseillers *en exercice :* 19 *Présents : 18 Votants : 19*

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 janvier à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 12 septembre 2021, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

M. REPESSE Mickaël, Mme RICHARD Virginie, Mme BERREE Brigitte, M. PERRINIAUX Didier, M. ROUX Etienne, adjoints,

M. TERTRAIS Yves, Mme THEZE Régine, M. GAUTIER Gérard, Mmes BLONDEAU Sophie, SAMSON Christine, DESMASURES Virginie, WILFART Aurélie, M. COLLET Mathieu, M. DUBREIL Denis, Mme DUGUE Mélanie, M. CHEVILLON Maxime, Mme CHOPIN Agnès, conseillers.

EXCUSÉS : Mme VILLEMAIN Elisabeth.

Madame VILLEMAIN Elisabeth donne pouvoir à M. DUTEIL Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : BERREE Brigitte, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°04/2024

Budget participatif départemental – Projet de pump track – Plan de financement

Vu le budget participatif départemental
Vu les projets retenus
Vu la délibération n° 43/2023 du 2 mai 2023 acceptant la maitrise d'ouvrage pour les projets retenus au budget participatif du Département
Vu la convention relative au financement du projet de pump track avec le Département d'Ille-et-Vilaine
Vu la délibération 102/2023 du 11 décembre 2023 approuvant la convention

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que le projet de pump track est lauréat du budget départemental 2023. A ce titre la commune dispose de 3 ans à compter de la notification de lauréat pour mener à bien le projet.

Il est proposé au conseil Municipal de valider le plan de financement du projet suivant :

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Défrichage du terrain et location d'une pelle		1 500 €		
Conception et réalisation du pump track		61 250 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		62 750 €	0.00 €	0.00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		62 750 €	0.00 €	0.00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				
DETR				
DSIL				
FNADT				
Autres aides État				
Conseil régional				
Conseil départemental	Budget participatif	sollicité	50 000 €	79.68%
EPCI				
Agence Nationale du Sport				
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		50 000 €	79.68 %
Sous-total autres aides non publiques			€	
Part de la collectivité	Fonds propres		12 750 €	
	Emprunt			
	Crédit-bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		12 750 €	20.32%
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)			62 750 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***ATTRIBUE*** les lots aux entreprises comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 15 janvier 2024,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
BERREE Brigitte

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.